

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

ACC. 10.5

805.

NOUVELLES 971.4

SOIRÉES CANADIENNES

RECUEIL DE LITTÉRATURE NATIONALE

AP 21
N 8
c. 2
Per

NATIONAL LIBRARY
Let's not forget to tell the delicious
 histories of the people before they
 are forgotten.
 OCT 30 1959
BIBLIOTHEQUE NATIONALE

CHARLES NODIER.

PARAIT LE 25 DE CHAQUE MOIS

MAI

7eme volume, 5me livraison.

MONTREAL

IMPRIMERIE GENERALE, 45 PLACE JACQUES-CARTIER

1888

NOUVELLES SOIRÉES CANADIENNES

SOMMAIRE

1o Les Girondins	J. A. CHAPLEAU
2o Berthelot de Beaucourt	BENJAMIN SULTE
3o La philosophie du rire	WALTER CLECH
4o La Misère à Paris	O. D'HAUSSONVILLE

NOUVELLES SOIRÉES CANADIENNES

Abonnement, payable d'avance - - - - \$2.00

“ payable dans l'année - - - - 2.50

DIRECTEUR :

M. LOUIS-H. TACHÉ,

Dépt du Secrétaire d'Etat,

OTTAWA.

GÉRANT :

M. EMMANUEL TASSÉ,

La Minerve, Montréal.

Les correspondances pour la rédaction devront être adressées au Directeur, et les remises de fonds au Gérant.

LES GIRONDINS

(Suite et fin)

L'abbé Eméry, qu'un ami avait fait introduire dans la cour de la prison, confesse Fauchet à travers la grille ; l'évêque de Calvados, à son tour, donne le pardon divin à son ami Sillery, et tout rentre dans un morne silence.

Le matin, les préparatifs de leur exécution furent rapides ; entrant dans la funèbre charrette qui avait déjà conduit tant de victimes, ils entonnèrent avec force l'hymne marseillais qu'ils ne cessèrent de chanter que quand la dernière tête tomba dans le panier du bourreau.

Ainsi s'éteignit, le 31 octobre 1793, cette constellation de talents et de génie qui laissa derrière elle une trace brillante que l'histoire a conservée comme un point lumineux au milieu des ténèbres que la Convention répandit sur la France.

Ce jour-là, la France perdit les plus beaux ornements de sa tribune ; l'éloquence, ses plus grands interprètes : la révolution fit un pas vers le despotisme, et Mme Roland aurait pu, alors, jeter comme un suaire son apostrophe sublime à la liberté ! Je ne me cache pas la difficulté de donner une appréciation juste et impartiale d'une époque aussi bouleversée, sur des hommes qui ont participé nécessairement aux grandeurs et aux faiblesses, aux vertus et aux crimes d'un peuple en proie au vertige.

L'histoire de ce temps a été si diversement écrite que la route est étroite entre l'apologie du crime et les plaidoyers violents contre la Révolution.

Le premier écueil est surtout dangereux ; on a étrangement faussé l'histoire en affectant une impartialité philosophique et humanitaire qui n'est, en dernier ressort, qu'une sorte de complicité morale avec le crime. On jette un voile de grandeur sur le mal et sur le méchant ; on poétise le désordre ; on fascine les imaginations faibles : et au lieu de faire de l'histoire un grand livre où les siècles futurs pourront venir s'instruire, on en fait un drame féerique, où les notions du bien et du mal se trouvent confondues dans le mariage fantastique et brillant que l'imagination a donné à ces récits.

Qui sait les conséquences désastreuses que peut avoir sur les générations futures l'histoire ainsi dramatisée ? Les imaginations chaudes et malades s'éprendront du rôle de ces grands criminels des révolutions, si vous les entourez d'une auréole ; on se distribuera d'avance les rôles à jouer dans ces tragédies sanglantes où l'on vous a fait admirer, en les poétisant, l'austère vertu républicaine de Marat, la philosophie sentimentale de Robespierre, personnifiant la Révolution dans les idées, arrêtant la France sur la pente de l'athéisme, pour proclamer l'Être Suprême, en s'en faisant le grand-prêtre. Danton n'est plus pour vous le soldat grossier de la tribune ; St-Just est un fou de génie ; il n'y a pas jusqu'aux atrocités de Carrière, de Lebon, jusqu'aux proscriptions sanguinaires de Fouquier-Tinville qui n'aient leur excuse. La tête de l'infortuné Louis XVI n'est qu'un défi qu'on devait jeter à l'Europe pour épouvanter les souverains alliés ; la terreur est une nécessité formidable qui sauvait la France en détruisant les factions. "Oh ! combien l'histoire manque à sa mission," dit à ce sujet M. de Sacy, " lorsqu'au lieu de servir d'organe aux lois éternelles de la morale et aux arrêts de la conscience universelle, elle va chercher le crime dans la boue et dans le sang, pour le réhabiliter, lorsqu'elle se fait la servante des factions, lorsqu'elle fausse impudemment l'opinion qu'elle devrait redresser."

Le génie et le crime trouveront toujours des imitateurs en-

thousiastes ; le blasphème audacieux a ces chantages lyriques comme la prière et la foi. L'écrivain le plus hardi de ce siècle n'a-t-il pas, dans un livre moitié divin, moitié satanique, fait travailler côte à côte, dans les profondeurs sociales, le Christ et l'infâme Marat.

Ce n'est pas ainsi qu'on écrit l'histoire ; ce n'est pas ainsi qu'on apprécie la marche des événements et la conduite des hommes qui ont suscité les crises sociales, ou qui en ont subi les commotions. La rigoureuse balance de la justice, ayant les principes éternels de la morale et de la société pour mesure, doit être constamment entre les mains de l'historien ou du penseur pour peser les faits et les hommes. Qu'importe si Robespierre avait des moments de philosophie sentimentale ; qu'importe si Marat fut un jour assez honnête homme pour respecter l'innocence d'une de ses victimes ; qu'importe si Danton eut quelques remords ; qu'importe si tous ces hommes donnèrent un peu de gloire à la France ; "la gloire efface tout, tout excepté le crime."

Eh ! quoi ! Tibère et Néron eurent aussi de bons mouvements ; les animaux les plus féroces, les insectes les plus nuisibles, les reptiles les plus venimeux n'ont-ils pas aussi leurs vertus domestiques, quelques côtés brillants dans la longue liste de leurs propriétés dangereuses ?

Quand il s'agit de dépeindre des scélérats, plus l'historien est partial pour noircir le crime, plus il est vrai, plus il mérite de la postérité qu'il instruit.

Dans l'esquisse que je viens de vous donner du passage des Girondins au milieu de la révolution française, je n'ai pas fait un panégyrique : ce genre, je le sais, aurait prêté plus d'intérêt à mon récit, mais j'ai voulu me borner strictement à l'appréciation des faits. L'histoire qui doit flétrir le crime ne doit pas non plus excuser la présomption, l'imprudence, la faiblesse.

Dans les révolutions les grandes erreurs et les grandes faiblesses ont presque toujours été les résultats plus ou moins immédiats d'un enthousiasme précipité et aveugle. L'entraînement où se laissent quelquefois aller les hommes, par la surexcitation de sentiments les plus louables du cœur, mérite la commisération ; mais si le jugement doit être plus indulgent, plus humain, il n'en doit pas moins être la censure, la condamnation de ces erreurs. L'erreur de l'intelligence n'est pas moins blâmable que la faute de la volonté du cœur ; elle n'est peut-être pas aussi odieuse, elle est presque toujours plus funeste.

Ce fut la faute des Girondins, c'est là la tache qui couvre toute leur gloire. Leur faute ce fut l'esprit d'orgueil et de révolte. Par orgueil, ils voulurent à tout prix gouverner ; par passion, ils persécutèrent le clergé, les émigrés ; par esprit de révolte, ils précipitèrent la royauté ; par faiblesse, ils sacrifièrent le roi.

“ Pilate de la monarchie et du roi, dit M. Lamartine, livrant l'une au peuple sans être convaincus de ses vices, livrant l'autre aux Jacobins sans être convaincus de sa criminalité ; versant en public un sang qu'ils déploraient en secret ; sentant sur leur langue le remords combattre avec l'arrêt qu'ils prononçaient, et se lavant les mains devant la postérité.”

Ce dernier acte fut la mesure de la politique des Girondins. Toujours exaltés dans leur culte pour la divinité farouche de la liberté ; toujours sensibles aux grandes émotions du cœur ; toujours ballottés entre le sentiment de ce qu'il s'imaginaient être le juste et la pensée de ce qu'ils sentaient être coupable ; pas assez énergiques pour être constants jusqu'au bout avec les prémisses inflexibles qu'ils posaient, trop indécis pour obéir franchement aux impulsions de leur cœur ; trop humains, trop bons ou trop faibles pour dominer par la terreur : trop fiers pour fléchir sous le joug de la tyrannie, de l'ignorance et de la passion ; une place intermédiaire leur était destinée ; la tribu-

ne pour leurs illusions, leurs théories, leurs ambitions : l'échafaud pour leur désenchantement, leur expiation et leur pardon dans la gloire.

Ils eussent pu sauver la monarchie, dans l'Assemblée Législative, en écrasant les Jacobins, en s'unissant aux Constitutionnels, en dominant l'Assemblée ; ils aimèrent mieux perdre la France avec leur obstination orgueilleuse que de la sauver par un peu de sacrifice et d'abnégation. Ils pouvaient sauver le roi qu'ils ne voulaient pas sacrifier, ils préférèrent se précipiter avec lui.

Marat et Robespierre jouaient et spéculaient avec les faveurs populaires, avec les triomphes passagers de la multitude ; ils comprirent les Girondins, et les ruinèrent en leur escomptant ces faveurs avec usure. De temps à autre, il est vrai, les emprunteurs souffletèrent ignominieusement leurs usuriers, mais ces derniers subissaient l'insulte en se réservant de faire payer au centuple ce qu'on leur prenait de popularité avec les injures qu'on leur prodiguait, et ils tinrent parole.

Le monde, malheureusement, est ainsi fait, et ni le peuple, ni les hommes qui devaient le conduire, ne sont jamais tout-à-fait corrigés.

Dans le grand drame qui constitue la marche d'une société, on verra toujours, d'abord les hommes qui exploitent le peuple, en le flattant, en le flagornant, en le traînant à sa perte par de mielleux conseils, de pernicieuses promesses, puis les hommes faits pour le bien, intelligents, faits pour conduire, mais malheureusement trop enthousiastes pour oublier que le brillant n'est pas toujours le solide, trop faibles pour résister aux flatтерies qu'offrent à leur orgueil des meneurs intéressés, trop orgueilleux pour accepter aucune contrainte, aucun conseil, et le peuple, toujours bon, mais toujours trop facile, toujours victime et rarement instruit par les leçons dont il souffre toujours le premier.

Oh ! qu'il est coupable celui qui, pour satisfaire un moment d'ambition déplacée, ne craint pas de bouleverser toute une société pour se faire un piédestal de ce qu'il aura renversé ! — Qu'il est surtout coupable celui qui, prostituant une intelligence élevée, une raison naturellement droite, les fait servir à séduire la multitude, à soulever les plus mauvaises passions, les plus sales instincts ! Celui-là, il est coupable contre Dieu ; contre l'humanité, contre la société ! Contre Dieu, dans ses blasphèmes impies contre l'inégalité des positions sociales établies par la sagesse divine ; contre l'humanité qu'il rend souffrante en lui inculquant des aspirations, des ambitions qui ne pourront jamais être satisfaites ; contre la société qu'il ébranle sur ses bases sans pouvoir la replacer.

Ah ! vous plaignez le peuple ; vous vous apitoyez sur son sort, vous touchez à ses plaies, vous les tourmentez pour y réveiller la sensibilité endormie, pour y raviver la douleur adoucie par la résignation ; vous maudissez les tyrans, vous insultez les heureux de la terre, pour faire mesurer au pauvre, au délaissé de la fortune, la profondeur de sa misère, la grandeur de son dénûment, et vous vous faites appeler les amis du peuple, les sauveurs du pauvre, les protecteurs des malheureux ! Ecoutez, imprudents que vous êtes, le Suprême Législateur, le Régénérateur de l'humanité. Vous ne direz pas, de celui-là, qu'il était l'esclave des rois, le flatteur intéressé du pouvoir, la créature des gouvernements. Il naquit dans une crèche, il mourut sur une croix ; il fut persécuté et exécuté par le pouvoir ; il était du peuple, il était pauvre. Que dit-il au peuple, que dit-il au pauvre ? “ Rendez à César ce qui appartient à César ! ” dit-il au peuple ; “ Bienheureux ceux qui souffrent ! ” dit-il aux pauvres. Il n'a pas même une parole pour consoler la richesse. Dit-il au peuple de scruter les titres des pouvoirs pour y extorquer des droits, des libertés ? Dit-il au pauvre de désirer les jouissances que la richesse procure ? Non ; il connaissait trop bien le cœur de l'homme, avec ses passions, ses désirs effrénés. La résignation, le contentement, dans

quelque condition où l'homme se trouve, voilà ses préceptes aussi profondément sociaux et politiques que religieux.

Ne savez-vous donc pas que vous jouez avec le terrible élément que la société renferme ; l'envie de celui qui a peu contre celui qui a beaucoup ; l'envie qui engendre la haine qui elle-même engendre la colère et ses fureurs, et l'on sait ce que coûtent les fureurs populaires. La législation et surtout la religion n'ont pas trop à faire, celle-ci des préceptes, celle-là par des répressions à contenir dans son lit cet élément délétère et malheureusement inné dans l'homme. Ce n'est qu'à force d'un travail inouï que ces deux grandes puissances réussissent à garder dans la société cet équilibre sans lequel elle s'effondrerait ; et l'on dirait que vous vous plaisez à déplacer, à bouleverser les forces intérieures de la société en soulevant continuellement une force contre l'autre : c'est avec de telles doctrines que la Révolution française fut faite.

Et toi, peuple, prends garde ; parceque ces hommes te flattent, parce qu'ils se font tes oracles, parce qu'ils promettent toutes sortes de jouissances dans le ciel qu'ils te bâtissent, tu en fais tes idoles, tu les encenses, tu les lèves sur tes bras puissants, tu les places sur tes autels. Oui, mais il leur faut des sacrifices à tes idoles, et à ces idoles, comme aux faux dieux du paganisme, il faut des holocaustes humains, et ce sont les adorateurs qui paient les frais du sacrifice, heureux encore quand ils n'en sont pas eux-mêmes les victimes. Marat et Robespierre furent deux de ces idoles du peuple. La ruine de tout Paris, la misère se faisant bandit pour ne pas mourir de faim, et deux cent mille têtes humaines, voilà l'auréole de leur couronne, l'entourage de leur trône.

Et vous, Girondins de tous les siècles, relisez cette page sanglante de l'histoire qui vient de s'ouvrir devant vous. Sachez donc une fois que la sagesse consiste plus à écouter qu'à dicter ; que le génie a ses moments d'éclipse ; que le mouvement n'est

pas toujours le progrès ; que les anciennes institutions ne sont pas toujours à dédaigner ; que la foi passe avant le génie ; que l'orgueil a été cause de la chute de la première et la plus belle intelligence qui ait été créée, et que la révolte de l'orgueil n'a jamais trouvé d'excuse ni de pardon, depuis Satan jusqu'à Voltaire, depuis Julien l'apostat jusqu'à Imennais. Apprenez, apprenez nous tous ensemble que, dans les crises sociales, la grande faute des gens de bien est de ne pas assez oser ; que la vérité a autant de droit d'être énergique que le crime d'être violent, et que si les honnêtes gens étaient fermes, unis et sans faiblesse, les Marat disparaîtraient.

J. A. CHAPLEAU.

BERTHELOT DE BEAUCOURT.

Josué-Maurice Dubois-Berthelot de Beaucourt, né en 1669, me paraît être venu dans cette colonie l'année 1689, avec les troupes, lorsque Louis XIV déclara la guerre à Guillaume d'Orange qui s'était emparé tout récemment du trône d'Angleterre. Le " lieutenant de Beaucourt " figure dans la liste des officiers du Canada en 1690.

M. de Ramesay était alors gouverneur des Trois-Rivières. Comme après le siège de Québec (automne de 1690) on craignait de voir revenir les Anglais avec des forces plus considérables, des ordres furent donnés pour reconstruire ou augmenter les fortifications des villes. M. de Beaucourt, envoyé à cette fin aux Trois-Rivières, y érigea, au printemps de 1691, une grande et solide palissade qui enveloppait tout le Platon et s'étendait plus loin que l'ancienne clôture de pieux du côté du nord-est. Vers la fin du mois de juin, M. de Frontenac faisant une tournée d'inspection en vue de la défense du pays, s'arrêta au Trois-Rivières et complimenta le sieur de Beaucourt au sujet de ses travaux en ce lieu (*Paris Documents IX. 519*).

Dans son *Histoire du Canada*, M. de Belmont place à l'automne de 1691 le fait suivant: " Cent vingt hommes du Sault, 40 de la Montagne, 20 de Lorette et 100 Français firent le parti d'Onneyouth: M. Guay menant les Sauvages; Beau-court, Auberville et Beaubassin, commandant les Français."

D'après Charlevoix, qui est plus exact bien qu'il ne fut pas sur les lieux comme M. de Belmont, cette troupe s'organisa à Montréal au commencement de février 1692, pour aller surprendre les Iroquois qui faisaient la chasse en bon nombre dans le territoire compris entre Vaudreuil, la baie de Kenté et le voisinage de la ville actuelle d'Ottawa. M. de Callières,

dit-il, "eut bientôt assemblé trois cents hommes, partie Français et partie Sauvages, et il les mit sous la conduite de M. d'Orvilliers, lequel s'étant échaudé la jambe, après quelques jours de marche, fut obligé de retourner à Montréal, et laissa son parti sous les ordres de M. de Beaucourt, capitaine réformé."

En 1692, Beaucourt n'était âgé que de vingt-trois ans. S'il avait passé du grade de lieutenant en 1691 à celui de capitaine en 1692, c'était le plus qu'il fut possible de lui accorder, mais qu'il ait été capitaine réformé dès cette dernière année, c'est ce qui ne s'explique pas. On ne met à la réforme que des officiers de service ancien. Je crois comprendre l'expression de Charlevoix dans ce sens-ci : "qui est maintenant capitaine réformé," c'est à dire qui était réformé à la date où Charlevoix écrivait. Les historiens sont remplis de ces inexactitudes, qui font le désespoir des chercheurs de renseignements. L'homme qui écrit se figure que chacun des lecteurs devine sa pensée ; grave inconséquence ! grande source de malentendus ! Une phrase qui ne dit pas clairement "telle chose est arrivée à telle date" est en histoire une phrase traîtresse. Belmont, Catalogne, Charlevoix, les Jésuites, LeTac, et cinquante autres ont bourré leurs ouvrages de ce qu'ils ne voulaient pas dire ; et en s'exprimant mal, ils ont bouleversé une bonne partie de l'histoire. J'ai dans ma bibliothèque cinq cents volumes traitant de l'histoire du Canada ; chaque jour je place en marge de l'un d'eux une correction de ce genre. Trouvez-moi un homme qui explique un événement tel qu'il le comprend, je vous dirai que cet homme est hors de pair. A son insu l'écrivain mêle les dates et les faits. Pour produire un livre d'histoire sans défaut, il faudrait que le manuscrit en fut corrigé par un savant mieux renseigné que l'auteur et sachant écrire avec plus de précision que lui, deux conditions fort difficiles à réunir.

Gédéon de Catalogne place erronnellement sous la date de 1694 l'expédition dont il s'agit, et il la raconte en ces termes :

“ On eut avis qu'un gros parti d'ennemis faisait la chasse vers le lac Saint-François. Le sieur Dorvilly demanda un parti de Français et de Sauvages pour les aller surprendre. Comme il était en route, le sieur Dorvilly fut échaudé par une chaudière d'eau bouillante qui se lâcha, et le sieur de Beaucourt, son second, continua l'entreprise, qui à la fin trouva l'ennemi, le surprit dans ses cabanes et entra dedans le sabre à la main, où on en tua plusieurs ; d'autres se sauvèrent tout nu à travers les neiges ; nous délivrâmes le sieur de Laplante, officier qui avait été pris avec le sieur de Larabeyre, à l'affaire de Lachine. Nous y perdîmes trois ou quatre de nos plus braves Sauvages.

A son tour, M. de Belmont écrit : “ Février 1692, on surprit Tateguendonahi, chef des Tsonnonthouans, dans une île de la rivière Kentsagué, au bout du lac Saint-François. Il avait 60 hommes, dont 24 furent tués et 20 pris. Six Sauteurs tués ; trois chefs de la Montagne. M. Guay vint dans l'eau gelée jusqu'aux genoux, couchant sur la neige, jeûnant le carême avec une grosse fluxion sur les dents et la joue.”

Robert-Michel Guay, prêtre de Saint-Sulpice, était venu de France le 15 août 1688 et desservait les missions sauvages de la montagne de Montréal, du Sault-au-Récollet et du lac des Deux-Montagnes.

Charlevoix expose son récit de la manière suivante : “ M. de Beaucourt étant arrivé à l'île Tonihata, qui est à une petite journée en deçà de Cataracouy, y rencontra cinquante Tsonnonthouans, qui s'étaient avancés jusque là en chassant, à dessein de se jeter ensuite sur nos habitations, pour empêcher nos habitants de faire leurs semences. Il les attaqua dans leurs cabanes par un très mauvais temps, en tua vingt-quatre, en prit seize et délivra un officier, nommé Laplante, qui avait été pris, trois ans auparavant, et qui n'ayant pas été reconnu d'abord dans son habit de sauvage, pensa être tué comme Iroquois.”

Dans son opuscule intitulé *Aperçu* . . . M. l'abbé Daniel publie une liste de promotions recommandées, sous la date de 1696 ou 1699. On y voit : " M. de Beaucourt, officier intelligent, pour remplacer M. de la Valterie."

L'expédition qui partit de Québec, l'automne de 1704 et qui s'empara durant l'hiver des postes anglais de l'île de Terre-neuve, était commandée au départ, par M. de Beaucourt, ayant sous ses ordres M. de Montigny. A Terre-neuve, M. de Subercase, gouverneur de Plaisance, commanda en chef et fit agir Beaucourt et Montigny comme ses assistants principaux.

En 1711, la ville de Québec étant menacé de l'approche de la flotte anglaise, M. de Vaudreuil, gouverneur-général, envoya chercher M. de Beaucourt, afin de prendre des mesures pour se retrancher. M. de Beaucourt, tirant son épée, lui répondit qu'il n'y avait " point d'autre parti à prendre pour combattre l'ennemi que de bien affiler son épée à chacun," attendu qu'il n'était plus temps d'élever des fortifications. (*Documents publiés à Québec I, 621.*)

Charlevoix passe à la légère sur ce fait — si c'est un fait. (*Histoire de la Nouvelle-France II, 351.*)

Plus loin (page 355) il dit que M. de Vaudreuil, arrivant à Québec, trouva tous les ordres qu'il avait donné à M. de Beaucourt très bien exécutés.

Remarquons que Charlevoix place tout cela en 1710, tandis que M. de Catalogne met 1711. Il est possible que l'épisode de l'épée hors du fourreau soit de 1711, lorsque, après avoir en quelque sorte suspendu les travaux de défense (1710), on voulut les reprendre tardivement à l'approche de la flotte anglaise (1711).

1712. M. de Beaucourt ayant été envoyé de Québec à l'île Royale (cap Breton) c'est M. de Catalogne qui continua les

ouvrages de défenses que l'on érigeait à Québec. (*Documents publiés à Québec I, 623*).

Voir Ferland : *Cours II, 395* ; voir aussi *Documents publiés à Québec II, 551*. On remarquera que, cette fois encore, l'ignorant copiste a écrit de travers : il met " M. de Bécancourt " pour " M. de Beaucourt, " une erreur qu'il avait déjà comise (*I, 235*) dans le sens inverse lorsqu'il a fait mention de M. de Beaucourt comme grand-voyer, au lieu de lire : M. de Bécancourt.

Le 13 novembre 1713, à Québec, M. de Beaucourt épouse Gabrielle-Françoise, veuve de Paul LeMoine de Maricourt, fille de Charles Aubert de la Chesnaye et de Marie-Angélique Denys (*Tanguay I, 14. 62.*) Notre officier était fils du chevalier Jacques-Hyacinthe Dubois-Berthelot sieur de Beaucourt, et de Pétronille de Magnan, de Bothoa, diocèse des Cornouailles, Angleterre. (*Tanguay III, 472.*)

Entre 1713 et 1730 je n'ai aucun renseignement sur M. de Beaucourt. M. l'abbé Tanguay note que, en 1730 ce personnage était gouverneur des Trois-Rivières.

Au registre des délibérations de la paroisse des Trois-Rivières je vois que, au commencement de juin 1731 " Boisberthelot de Beaucourt " et autres personnes signent l'approbation des comptes de la Fabrique pour l'année 1730. Le 17 août 1731 " M. de Beaucourt, gouverneur des Trois-Rivières, " s'est transporté à Saint-François-du-Lac, à propos des difficultés survenues entre les habitants de ce lieu et le seigneur Crevier concernant les droits de pêche (*Edits et Ordonnances III, 273.*) Le 6 décembre, M. de Beaucourt, gouverneur des Trois-Rivières, est parrain dans cette ville.

Une liste des officiers de la colonie, année 1732, porte en tête les noms suivants : " De Beaucourt, gouverneur des Trois-Rivières, 63 ans ; le chevalier Bégon, major à Québec, 45 ans ; De Gannes, major à Montréal, 52 ans ; La Chassigne,

gouverneur de Montréal, 76 ans ; De la Corne, lieutenant du roi à Montréal, 62 ans ; Le Verrier, lieutenant du roi à Québec, 75 ans ; De Ligneris, major aux Trois-Rivières, 68 ans."

M. Bibaud, dans le *Panthéon Canadien*, dit que Berthelot de Beaucourt fut gouverneur de Montréal en 1733 et l'était encore en 1744. Le changement de poste dut avoir lieu après le 23 juin 1733, puisque ce jour-là, aux Trois-Rivières, "dans l'hôtel de messire Josué-Maurice Dubois-Berthelot de Beaucourt, gouverneur de la ville," se tint une assemblée des notables pour aviser au moyen de prévenir les incendies et défendre de couvrir les édifices en paille. Il est ordonné en même temps d'abattre toutes les "cheminées construites de terre et de branches entreiaccées." On devra aussi, dit le procès-verbal, "ferdocher et clôturer la commune." Un syndic sera nommé pour conduire les travaux de la commune. Le procès-verbal de cette assemblée est dressé par René-Godefroy, seigneur de Tonnancourt, conseiller du roi, lieutenant-général au siège des Trois-Rivières (*Papiers de la municipalité*).

Le 10 avril 1734, pendant l'incendie de l'Hôtel-Dieu de Montréal "M. Boisberthelot de Beaucourt, gouverneur," donne des ordres efficaces pour empêcher les flammes de se propager aux maisons voisines (*Vie de Mlle Mance* II, 221 ; *Edits et Ordonnances* II, 368).

D'après un papier que M. de Léry Macdonald m'a montré, il aurait été tenu une cour martiale, au château Vaudreuil de Montréal, le 25 avril 1735, sur la plainte du capitaine Pécaudy de Contrecoeur, contre Antoine Brissant dit Beauséjour, soldat et tambour de sa compagnie, déserteur. Le président du tribunal est "Boisberthelot de Beaucourt, chevalier de Saint-Louis," assisté de Michel de la Rouvillière, commissaire-ordonnateur, Le Gardeur de Repentigny, Viviers, chevalier de Saint-Louis, de Budemont, le chevalier de Longueuil, de

Noyan, de la Fresnière, Dufiguier, tous capitaines. Le baron de Longueuil, major, fait les fonctions de procureur du roi.

En 1738, à Montréal, les citoyens signent une pétition contre certains actes de madame d'Youville, accusée par la rumeur publique de vendre de la boisson aux Sauvages. On travaillait par ce moyen à l'empêcher d'avoir un jour la conduite de l'hôpital. M. Boisberthelot de Beaucourt signe cette pétition adressée au ministre. (*Vie de madame d'Youville*, p. 37.)

M. de Beaucourt est gouverneur de Montréal, en 1739. Une note officielle ajoute : " Il a toujours servi avec distinction ; il a toutes les qualités pour remplir la place qu'il occupe." (Daniel : *Aperçu* page 55.)

M. de Beaucourt était gouverneur de Montréal en 1740. (Ferland : *Cours II*, 455.)

M. de Beaucourt, gouverneur de Montréal, en 1743, représente que les fortifications de cette ville sont ou insuffisantes ou mal ordonnées. Il est nommé, avec d'autres officiers, pour conduire les ouvrages nécessaires à la place. (Daniel : *Famille de Léry*, page 35.)

Le Père Charlevoix a écrit une *Histoire de la Nouvelle-France* qui va jusque vers 1730 ; elle a été imprimée en 1744 ; l'auteur est mort en 1761. A la page 112 du tome premier, il dit que M. de Beaucourt est présentement gouverneur de Montréal. Pour moi, ce " présentement " veut dire : " année 1744," ce qui d'ailleurs paraît exact.

Après l'incendie de leur maison, madame d'Youville et ses associées occupaient, en 1745, une maison à titre temporaire. M. Boisberthelot de Beaucourt, " toujours opposé à leur établissement, désira occuper lui-même cette maison... il leur ordonna d'en sortir... Il fallut donc obéir et quitter la maison... M. de Beaucourt était gouverneur de la ville." (*Vie de Madame d'Youville*, pages 52-53.)

Le 3 juin 1747, M. de Beaucourt donne avis, de Montréal, des nouvelles des partis de guerre occupés vers le lac Saint-François. (*Documents publiés à Québec III, 340-341 347.*) C'est la dernière fois que je rencontre son nom. Il était d'un âge à disparaître bientôt de la scène du monde puisqu'il touchait à ses quatre-vingts ans.

D'après le dictionnaire de M. Tanguay (III, 475) M. de Beaucourt aurait eu de son mariage avec Gabrielle-Françoise Aubert, un fils du nom de George-François, lequel se maria avec Jeanne, fille de Mathieu de Goutin, l'un des fonctionnaires les plus souvent cités au cap Breton. George-François devint capitaine au détachement de la marine au service de la Nouvelle-France et stationna assez longtemps à Louisbourg, capitale du cap Breton. En 1743 et 1744 il eut des enfants qui furent inhumés à Québec et à Charlebourg ces mêmes années. Il est probable que, antérieurement à ces dates, il avait eu, à Louisbourg, d'autres enfants, dont l'identité sera un jour constatée, et qui sont peut-être les suivants :

Parmi les officiers du cap Breton il y avait, en 1761, deux enseignes en pied, du nom de Pellerin de Boisberthelot, âgé de 24 ans, et le chevalier de Boisberthelot, 22 ans ; avec eux était le lieutenant de Boisberthelot, 33 ans. (Daniel : *Officiers de l'île Royale*, page 81.) En 1763, le chevalier de Boisberthelot servait à Rochefort (France) avec le grade de lieutenant, et il était en compagnie d'un autre lieutenant du nom de Boisberthelot également. Tous deux sont notés comme anciens officiers de l'île Royale ou cap Breton (Daniel : *Départ des Troupes*).

S'il reste des descendants des Beaucourt du Canada, ils doivent se retrouver en France, ou dans les colonies françaises du XVIIe siècle.

BENJAMIN SULTE.

LA PHILOSOPHIE DU RIRE *

I

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Lorsque vous êtes appelé à faire quelque action importante pour la première fois, cela remue dans votre être tout un monde d'émotions diverses, lesquelles se décèlent souvent à l'extérieur, soit par une bizarrerie de mouvements du corps, soit par un jeu quelconque de physionomie, ou soit encore par un accent de voix étranger. Vous vous sentez tout gauche, vous n'êtes pas dans votre assiette ; vous avez peur du ridicule, vous craignez qu'on ne rie à vos dépens.

Ce que je viens de peindre m'est arrivé quand on m'a servi un subpcena de l'amitié, qui me somrait amicalement d'avoir à comparaître ce soir devant des juges bienveillants. C'était dans la rue, à la promenade. L'huissier de votre tribunal marchait à côté de moi, et, sans préambule, sans y mettre de gants, à brûle-pourpoint, il me proposa de faire le travail d'une conférence. Il me mit entre les mains le document émané par monsieur le président de l'Institut Canadien. Il me tenta.

Mon premier mouvement fut de m'arrêter brusquement ; puis, j'acceptai. Avez-vous remarqué comme le premier mouvement de l'homme est de sourire presque invariablement à toute tentation ? J'obéis donc à cette impulsion première ; mais immédiatement après vint la réflexion, et avec la réflexion—l'indécision amenée par le sentiment de ma faiblesse, de

* Conférence lue à l'Institut canadien-français d'Ottawa, le 15 avril 1888.

mon incapacité. De là, frayeur bien légitime qui me porta à vouloir résister à la douce injonction de mon ami, qui me fit dire *non* après avoir dit *oui*. Cependant, on m'a rassuré ; on m'a dit et répété que j'étais très capable de cette difficile chose : sourire pour la première fois à un public indulgent—tellement rassuré, qu'un moment je me suis cru moi-même digne de tous ces éloges. Et, quoique tout tremblant, encore tout étourdi de ma hardiesse, me voilà devant vous sans trop savoir comment j'y suis arrivé.

Mesdames, je vous prie d'être vous-mêmes : soyez bonnes ; messieurs, je suis à la merci de votre clémence.

* * *

Doutant beaucoup de moi-même, et malgré cela, ambitionnant d'être dans cet essai à la hauteur de mon auditoire—j'allais dire audience,—j'avais tout d'abord consulté quelques livres sur le sujet profond que j'ai à traiter ce soir ; mais, soit que les auteurs qui me tombèrent par hasard sous la main, aient écrit comme l'on parle quelquefois, pour ne rien dire, je n'ai trouvé chez aucun d'eux le rire très-intéressant. Force me fut donc de me rabattre sur mon expérience limitée et mon humble imagination. Vous m'excuserez certainement ; j'y compte beaucoup.

* * *

Le verbe rire, dans sa conjugaison, n'est irrégulier qu'aux premières pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du présent du subj. ; il prend là deux i de suite : nous *riions*, que vous *riez*. Mais, dans l'action qu'il exprime, le verbe rire est irrégulier tout le temps ; bien souvent aussi, dans ce dernier cas, il est immodéré. Il devient alors *fou-rire*.

Le fou-rire ! . . . Qui de nous n'a pas été secoué par cette gambade hystérique de l'âme ?

Le fou-rire, lorsqu'il se prolonge outre mesure, fait mal et vous force à vous tenir les côtes. Vous dites alors entre deux accès : " Ah, mon Dieu ! je suis malade de rire, " et vous riez de plus belle.

C'est surtout quand l'esprit est inquiet, quand l'âme est triste et qu'une contrainte prolongée de l'inquiétude et de la tristesse avait chassé loin de vous la douce gaieté, que le fou-rire arrive au galop et se saisit de vous inopinément, à propos d'un rien extravagant.

La nature de l'homme est d'être heureux, et un trop long jeûne de bonheur donne à l'âme, comme à l'estomac, une trop longue abstinence—des tiraillements. Il faut à l'un du manger et à l'autre du rire ; sans quoi, il y a désorganisation fatale.

Laissez-moi illustrer le fou-rire par une courte anecdote et après cela, nous passerons aux autres espèces de rires. Je vous préviens que vous ne rirez pas à vous en rendre malade, à moins que vous n'ayez ri de longtemps :

Un médecin de mes amis, avait un cheval qui, en mangeant, gaspillait son avoine. Je ne sais quel nom les vétérinaires donnent à ce vice assez commun chez la gent chevaline ; mais, n'importe ! Ce cheval, un beau de l'espèce, n'avait que ce défaut : gaspiller son avoine. Après avoir pris une bonne bouchée, dans la mangeoire, il donnait vivement de la bouche contre la paroi de la crèche, par un brusque mouvement de tête de droite à gauche ; puis, son avoine ainsi secouée et perdue, il prenait tranquillement une bouchée de foin. Ce petit jeu amusait fort ce bel animal, faut croire : car il en perdait le meilleur de son manger et il maigrissait à vue d'œil.

Hélas ! nous aussi, pauvres humains, agissons souvent comme cette brute : les petits jeux innocents nous font maintes fois perdre le boire et le manger

Donc, ce cheval gaspillait son avoine et il maigrissait. Son maître avait essayé de tous les moyens pour le guérir de ce défaut, et rien n'y faisait ; lorsqu'un jour, mon ami s'avisa de planter un clou à l'intérieur de la crèche, juste à l'endroit où la noble bête donnait de la bouche, dans son mouvement de tête de droite à gauche. Un soir, le cheval rentre à l'écurie, hennissant de plaisir à l'idée qu'il allait, après une journée d'un dur labeur, pouvoir se livrer en paix à son amusement favori. Comme à l'ordinaire, il prend avidement une bouchée d'avoine dans la mangeoire, et. . . mais, aïe ! le clou malencontreux lui emporte presque toute la lèvre inférieure. Tête de la pauvre bête qui, d'un air tout ahuri, avait l'air de se demander : " Qui diable a pu planter là ce clou maudit ? " Il fut guéri à tout jamais.

Messieurs, il n'y a rien de bien drôle dans cette histoire, je le sais ; pourtant, un brave garçon qui était triste à en mourir depuis longtemps, et à qui ce médecin de mes amis la raconta, en eut le fou-rire.

*
* * *

Parlons maintenant de cette espèce de rire provoqué par l'aspect du ridicule dans les choses et dans les personnes. Ce genre de rire est involontaire, spontané, irrésistible. Le ridicule, c'est la disproportion. . . Voyons un peu : La vue d'un géant bien fait ne nous fait pas rire ; la vue d'un nain, non plus. Mais, la vue d'un homme très grand de buste avec des jambes très courtes, ou un buste très court monté sur des échasses, amène toujours le rire. De même, de longues oreilles : " Midas, le roi Midas, avait des oreilles d'âne." De même encore, un nez très camus, une bouche fendue jusqu'aux oreilles, des raquettes en guise de pieds. . . . J'en passe, naturellement ; vous comprenez pourquoi ?

Le ridicule, c'est ce qui est passé mode ou c'est la mode exagérée. . . . Le faux col de grand'papa ou la coiffe de grand'

maman fait toujours rire. De même, un pantalon tellement étroit qu'il vous a fallu sauter dedans pour le mettre, ou une robe laquelle vous fait l'effet d'un fourreau de parapluie.

Le ridicule, c'est quelquefois le contraste. . . . Un âne accouplé à un fort cheval pour tirer une lourde voiture fait rire aux anges. La fable " La Grenouille et le Bœuf " offre un charmant contraste dont le ridicule vous fait rire bénévolement :

Une grenouille vit un bœuf
 Qui lui sembla de belle taille.
 Elle, qui n'était pas grosse en tout comme un œuf,
 Envieuse, s'étend, et s'enfle, et se travaille,
 Pour égaler l'animal en grosseur ;
 Disant : Regardez bien ma sœur ;
 Est-ce assez ? Dites-moi : n'y suis-je point encore ?
 —Nenni.—M'y voici donc ?—Point du tout.—M'y voilà ?
 —Vous n'en approchez point. La chétive pécore
 S'enfla si bien qu'elle creva. -

Le ridicule, c'est aussi les extravagances de l'ambition. . . . Au risque d'être grondé, je vais vous citer encore une fable de La Fontaine, l'inimitable moraliste :

LA LAITIÈRE ET LE POT AU LAIT.

Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait,
 Bien posé sur un coussinet,
 Prétendait arriver sans encombre à la ville.
 Légère et court-vêtue, elle allait à grands pas,
 Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
 Cotillon simple et souliers plats.
 Notre laitière, ainsi troussée,
 Comptait déjà dans sa pensée
 Tout le prix de son lait ; en employait l'argent ;
 Achetait un cent d'œufs ; faisait triple couvée.
 La chose allait à bien par son soin diligent.

Il m'est, disait-elle, facile
 D'élever des poulets autour de ma maison,
 Le renard sera bien habile
 S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon.
 Le porc à s'engraisser coûtera peu de son ;
 Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable :
 J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon.
 Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
 Vu le prix dont il est, une vache et son veau,
 Que je verrai sauter au milieu du troupeau ?
 Perrette là-dessus saute aussi, transportée :
 Le lait tombe ; adieu veau, vache, cochon, couvée.
 La dame de ces biens, quittant d'un œil mari
 Sa fortune ainsi répandue,
 Va s'excuser à son mari,
 En grand danger d'être battue.
 Le récit en farce en fut fait ;
 On l'appela le *Pot au lait*.

*
* * *

Le rire involontaire est souvent occasionné par l'inattendu . . . Un juge *en fête* vous fait rire d'un rire homérique, car on dit toujours : *Sobre comme un juge*.

Cette autre fable de La Fontaine : " La Souris et la Montagne," est toujours drôle. Les amis de Jonas, à Ninive, ont dû bien rire quand il leur raconta son aventure dans le corps de la baleine. Une voix flûtée s'échappant de la poitrine d'un gros homme, vous fait rire béatement.

Mais, abrégeons.

Cette espèce de rire est de plus provoquée par certains malheurs chez autrui ; mouvement involontaire que le cœur déplore tout de suite après. Une personne tombe dans la rue. Votre premier mouvement n'est pas d'aller l'aider à se relever. Non ! vous commencez par rire. Le vent enlève le cha-

peau de votre ami, et ce dernier, tout en maugréant, non contre le vent, mais contre son chapeau, chose étrange !— court après dans la boue ou la poussière ; qui rit ? toute la rue. Un ouvrier dégringole du haut d'un échafaudage ; vous courez, après avoir ri, au lieu de l'accident, en vous disant : " Pourvu que le pauvre diable ne se soit point cassé le cou. . ." Vos paroles expriment un regret ; tout de même, vous avez ri de ce malheur.

Ce qui fait bien rire dans le genre, c'est le miaulement plaintivement criard d'un chat à qui l'on a écrasé la queue, ou le hurlement douloureux d'un chien hargneux et vicieux courant et aboyant après une voiture et que le fouet du conducteur a cinglé complaisamment.

* * *

Maintenant, laissez-moi faire transition du rire bruyant et involontaire dont je viens de parler, au rire proprement dit ou le sourire, en faisant revivre devant vous un article qui a trait au rire en général et lequel, sous le titre *Heureux*, je publiai dans le journal *Le Canada*, il y a deux ans et plus.

" Le nègre excepté, celui qui rit le mieux et le plus souvent sur la terre, c'est le Canadien-Français.

" Quand par hasard il m'est donné de faire la rencontre d'un beau nègre qui rit, je m'arrête et je le regarde aller. La sympathie du rire m'attire vers ce noir gaillard qui rit au nez de toute fortune, bonne ou mauvaise ; et moi-même je ris de le voir rire, de le savoir heureux, content de son sort, et cela me fait du bien.

" Il s'éloigne, je continue mon chemin de mon côté ; mais le sillon que cette gaieté passagère a tracé en moi fraye pendant quelque temps un chemin facile à la marche de mon esprit.

" Ce rayon de soleil éclairant cette noirceur près de moi, illumine complètement les coins sombres de mon cœur ; les terreurs de l'a-

venir qui m'assaillaient tantôt se sont dissipées comme par enchantement, et les choses de ce monde m'apparaissent maintenant toutes roses et belles.

“ Par exemple, le rire communicatif du nègre, tout en étant plaisant à voir et à entendre, ne produit pas exactement la même impression sur celui qui en est témoin que le bon et franc-rire du Canadien-Français.

“ Le nègre nous rend heureux de son bonheur par contraste extrême ; il est le paria de la création et pourtant il est heureux, content de son sort ; il rit. Cette joie d'enfant chez ce paria est une excuse gratuite offerte à l'égoïsme du bonheur chez le favori des cieux.

“ Le Canadien-Français, lui, appartenant à la petite famille des privilégiés de la création, rend son frère de la race blanche heureux de sa gaîté, par déduction. *On*—l'étranger que le hasard met en contact avec le Canadien-Français—on se dit parlant de nous : “ *They are happy* ; ils sont heureux, contents de leur sort ; ils rient dans les mêmes conditions de naissance, d'état ou de fortune où je me trouve moi-même. Et moi, butor ! je passe grave, froid, triste, lugubre comme un corbillard. Pourquoi n'essayerais-je pas de faire comme eux ? ”

“ Et cet étranger s'acclimate peu à peu, sa froideur se fond à la chaleur du Canadien-Français. Ayant reçu le baptême du rire des mains de notre nation, il se sent régénéré et heureux, et bientôt il sera canadien de cœur comme vous et moi et fier de le proclamer.

“ (Regardez dans Québec : que font les froids Anglais d'il y a cinquante ans ? ils se proclament Canadiens, ils sont heureux, ils rient.)

“ C'est alors, dis-je, quand le rire du Canadien-Français aura fusionné les races diverses qui peuplent aujourd'hui le Canada ; c'est alors que la nation canadienne, enfin sortie de ses langes, commencera réellement à accomplir la mission que la Providence lui a confiée : celle de retremper les peuples du vieux monde en leur inculquant ses idées conservées droites et saines, en leur infusant un sang jeune et chaud ; en les régénérant par le baptême du rire.

“Selon l’humble idée que je me fais du Créateur, pour que sa félicité soit parfaite, il faut que sa chose créée, sa créature soit contente de son sort, soit heureuse ; il faut qu’elle chante, qu’elle rie même sur cette terre de ronces et d’épines où sa colère l’a un jour jetée. Dieu a soif de notre amour et veut qu’on l’aime en dépit des épreuves passagères auxquelles il nous soumet pour nous éprouver. Le plus bel encens, la plus belle prière qui monte de la terre au ciel, c’est le bruit joyeux qui s’échappe d’une maison où, quoique la misère gratte à la porte, l’amour, l’union et le rire s’allient pour glorifier l’avenir. Et quand ce bruit joyeux, le rire, ne parvient pas jusqu’au Créateur, c’est que sa créature s’est révoltée, ne l’aime plus ou va l’oublier.”

II.

Le trait d’union entre le rire dont nous venons d’esquisser les différents caractères et le rire proprement dit ou le sourire, est le *souris*.

Le souris, c’est le cachet de l’âme en joie ; ou mieux, c’est l’estampe de l’homme heureux. Bien souvent, n’est-ce pas, il vous est arrivé de sourire inconsciemment ? Quelqu’un alors vous a dit peut-être : “Qu’avez-vous à rire ?” Et, surpris, vous avez répondu : “Je ne ris point ; est-ce que je ris ?” C’était l’état de votre âme qui s’était estampé à votre insu sur votre visage ; c’était le souris, cet éclair du bonheur.

*
* *
*

Arrivons maintenant à l’espèce de rire qui fait le sujet principal de cette courte étude.

De toutes les passions, c’est l’avarice qui se peint le mieux au dehors par le rire. En effet, celui qui amasse tas sur tas, en se privant de certaines jouissances, dans le but d’en jouir mieux, plus longtemps, plus en grand plus tard, sourit d’ai-

ses anticipées à la vue de chaque écu qu'il thésaurisc. Dans le rire de ce genre d'avare s'incarnent en s'y fondant tous les rires des diverses passions qui agitent son âme. Ce rire est multiforme conséquemment et quoique ses nuances soient difficiles à saisir, il est très curieux à observer. Mais quand un avare est devenu par la force de l'habitude, amoureux du gain pour le seul plaisir que le gain rapporte, le rire de sa passion unique se stéréotype en quelque sorte sur son visage et n'exprime plus que l'astuce et une satisfaction béate. Tel un vieux *pawn-broker* juif.

Permettez-moi de vous rapporter ici une courte histoire d'avare, laquelle me revient de je ne sais où, et puis nous serons très sérieux.

Un avare s'était permis un jour une extravagance : il s'était acheté une bouteille de fin brandy, laquelle il avait serrée dans son buffet.

Cet avare amassait sou par sou, au jour le jour, des trésors de péchés mortels. Il en était arrivé par une suite malheureuse des accidents de la vie, à incarner l'avarice et dans son cœur et dans sa tête. Il s'était refusé, l'un après l'autre, les plaisirs honnêtes que, bien compris, comportent l'orgueil, la gourmandise, la luxure, l'envie, la colère et la paresse, pour jouir sottement des plaisirs criminels de l'avarice de l'argent.

Cette bouteille de brandy, voici à quoi elle lui servit jusqu'à ce qu'il mourut de faim :

Chaque lundi matin, il faisait la soupe dans une grande marmite pour toute la semaine. Cette soupe était un brouet noir, auquel un chien affamé n'aurait pas touché. -

Quand venait le samedi et bien pis, le dimanche, ça puait, cette soupe, ça sentait le diable d'une lieue ; il y grouillait dedans des animaux immondes. Le cœur même de notre in-

compréhensible avare se soulevait de dégoût, quand le pauvre homme s'apprêtait à l'avalier. Il se disait alors : " Mon vieux, si tu manges cette méchante soupe, je te payerai un petit verre de l'excellent cognac que nous avons acheté un jour de grand gala."

Et de fait, il allait retirer du buffet la fameuse bouteille de brandy, la plaçait sur la table, à côté de la marmite au brouet ; et bravement, les yeux rivés sur la liqueur promise, il mangeait sa soupe.

Puis, cet étrange repas fini, il riait de lui-même bruyamment et il se gourmandait de la sorte tout en remettant les choses à leur place accoutumée : " Ah, ah, ah ! elle est bien bonne, vraiment ! elle est bien bonne..... ; nigaud, va ! tu croyais y toucher à ce bon brandy, hein ! Ai-je les moyens de te payer un tel luxe, dis ; ai-je de tels moyens, vieux scélérat ? "

* * *

Cependant, si l'avarice a un bien vilain rire, elle en a aussi un bien beau : c'est celui, c'est le sourire qu'amène sur vos lèvres avec une prière, le souvenir des trésors de tendresse dont vous a comblé les auteurs de vos jours quand vous étiez petit ; souvenir avare qui vous revient, à l'heure où il vous est demandé à votre tour de rendre la pareille à vos enfants, et lequel vous thésaurisez avec un bon sourire.

* * *

L'orgueil a divers rires : rire hautain, fantasque, dédaigneux, sardonique. Rire aussi de légitime amour-propre : le sourire satisfait de celui qui travaille hardi ! marche droit vers un but honnête, et qui arrive enfin, sans avoir eu à écraser quelqu'un.

Rire encore de glorieux achèvement : celui de la création par la créature . . . Oh ! quel beau, bon et franc sourire que celui qui éclaire une physionomie par l'orgueil de l'amour paternel ! !

* * *

L'envie a le rire sournois et rentré. Ce rire, qui étouffe souvent celui qu'il secoue, a l'air de se promettre de basses et inavouables satisfactions. Il dit : Hi, hi . . , si j'étais à sa place ; si c'était moi au lieu de celui-là. Hi, hi, hi . . . Néanmoins, l'envie a aussi un bon sourire : le sourire doux, triste et résigné du pauvre délaissé dans notre monde froid et ingrat ; le sourire de l'humble et timide enfant du malheur, né sous une mauvaise étoile, à qui rien ne réussit, rien ne va ; qui n'envie qu'un petit coin dans un lieu retiré, au soleil, pour réchauffer son abandon et sa misère et à qui l'on refuse même cela.

* * *

La colère a le rire satanique. Quand le visage, contracté par la colère, grimace un horrible sourire, il semble que des diabolotins sortis de l'enfer tout exprès, jouent à cache-cache dans les coins de la bouche.

* * *

La gourmandise . . . Ah ! la gourmandise, que de rire elle provoque la gloutonne passion ! Je n'en peindrai qu'un pourtant : celui de l'ivrognerie. Le rire hébété de l'homme ivre se communique rarement ; fait mal même, à celui qui en est le témoin. Savez-vous pourquoi ? C'est qu'il ressemble au rire épouvantable de la folie. Ne souhaitez jamais de voir rire un fou à travers ses tristes divagations. Mon Dieu ! qu'elle est horrible la gaîté de l'esprit troublé ! Les yeux de cette tête qui divague sont incertains, hagards ; ils semblent

chercher en tâtonnant de la lumière dans le noir de leur intelligence murée. La face est morne, lugubre, mate. L'âme semble avoir abandonné son enveloppe avant l'heure de la mort. Soudain ! une lueur illumine cette tête d'un pâle et vague reflet : le rire apparaît. Mais quel rire ? Un rire silencieux, fantôme ; un rire bruyant aussi quelquefois, lequel semble remuer les chaînes dont ce pauvre cerveau est lié. Un rire qui glace d'effroi !

Tel, à peu de chose près le rire de l'ivrogne. Le whiskey réveille dans le cerveau et le cœur toutes les grandes choses qui y dorment. L'imagination montée par les fumées de l'alcool, l'homme oublie qui il est et où il est. Il vit, l'espace d'une heure, dans des mondes inconnues et beaux ; dans des mondes où il se meut à l'aise, où il embrasse des horizons immenses d'amour et de gloire. Mais, une fois arrivé à l'extrême hauteur de l'impossible, le vertige le prend ; il vacille, balbutie : il est ivre. Il ne sait pas ce qui lui arrive, et, finalement, il rit du rire de l'ivresse, de l'hébêtement, de la folie. Il rit d'un rire qui fait mal à voir.

*
* * *

La paresse a bien de toutes les passions le plus vilain rire. Il y a du bâillement dans le sourire de la paresse et ce sourire se métamorphose en grimace quand le paresseux est forcé de secouer sa torpeur. Les accidents qui naissent de la paresse prêtent beaucoup à rire. En effet, le paresseux se meut si lentement, si lentement, que quand ça lui arrive de se briser quelque chose, on rit de lui sans pitié. Ceci me rappelle une anecdote :

Nous avons un domestique, chez nous, à Radnor—il me semble le voir, le flandrin—qui s'échinait à rentrer le bois, dans la maison, par brassée énorme ; histoire de gagner un voyage. Mon père lui avait dit :

—A quelque bon moment tu te casseras le cou....

Il riait.

Or, un beau jour qu'il tenait bien un cordon de bois sec dans ses longs bras, il fit un faux pas et dégringola tout du haut du grand escalier, et il se cassa une jambe.

Nous autres, les enfants, nous trouvâmes cet accident très drôle : " Papa le lui avait bien dit, papa le lui avait bien dit...."

* *
*

L'AMOUR.—De tous les sentiments qui agitent l'âme, l'amour est bien celui qui fait naître le plus beau sourire. Etudions-le en peu de mots sous ses aspects les plus charmants.

Contempons-le d'abord sous l'aspect de l'amour maternel... Quoi de plus angélique que le sourire d'une mère à son enfant. Dans ce sourire passe un monde de reconnaissance à Dieu et de tendresses exquises. Cet enfant, c'est la bénédiction sur les époux, ratifiée du haut du ciel ; c'est la sanction de l'amour conjugal. Cet enfant, c'est le rachat des fautes du passé, peut-être ; c'est le pardon. C'est le rapprochement de l'époux et c'est un gage de sa bonne conduite future : Ne va-t-il pas falloir maintenant que le père donne bon exemple à son fils ? Cet enfant, ce sera le bâton de vieillesse de cette heureuse femme, ou si, hélas ! la mort survient tantôt, ce sera un ange qui priera pour elle là-haut.

L'amour filial.... Regardez sourire ce garçon, lorsqu'il parle de sa mère.... Mère.... quel beau nom ! Que de choses bénies l'énoncé seul de ce nom sacré n'évoque-t-il pas dans le cœur de l'homme ? Aussi, comme le sourire parle bien ici ; comme il dit bien tout, comme il exprime admirablement dans un langage discret, exquis, les choses délicieusement

saintes de l'éducation maternelle. L'éducation maternelle. . . . cette rosée qui rafraîchit toujours la pensée, quand viennent au cours de la vie, les grandes sécheresses du cœur. Et regardez aussi ce même garçon quand il parle de son père. . . . Que dit le sourire d'orgueil qui se joue sur son intelligente physionomie ? Pour lui, son père c'est un être à part ; un être respecté, craint et chéri que les autres hommes ne sauraient égaler. Et le sourire du fils dit clairement : Oh ! si je pouvais être ce qu'est mon père, si je pouvais faire ce qu'il a fait. . . .

L'amour fraternel. . . Ici, il y a mélange charmant : le sourire du frère, le sourire de la sœur ; et, comme les deux s'harmonisent bien ! Voyez plutôt, Je prends au hasard une scène entre mille, j'expose un tableau entre mille autres tout aussi ravissants. Ils sont à peine à l'entrée de la vie et à peu près du même âge. Déjà pourtant, la jeune fille a jeté sans qu'on s'en doute, des regards timides et inquiets sur les amis de son frère, et celui-ci s'est déjà choisi une petite compagne. Le dira-t-il à sa sœur ? Non, pas encore. Le dira-t-elle à son frère ? Oh ! non, jamais. . . . Cependant, ils s'en vont tous deux, marchant l'un près de l'autre au hasard ; heureux de se sentir vivre ; écoutant ce qui chante en eux, riant de mille jolis riens. La jeune fille souriant à son frère qu'elle aime d'un amour confiant et mêlé de respect mystérieux ; le garçon, souriant à sa sœur qu'il aime d'un amour protecteur et mêlé d'un je ne sais quoi, qui le trouble légèrement.

*
* *

L'amour de Dieu. . . . Le sourire de cet amour est le couronnement de tous les autres ; il est le rayonnement du ciel sur l'âme.

Quand l'homme, après avoir ri de toutes les choses de la terre—joyeusement et amèrement, et souri à tout—agréablement et ironiquement, se sent fatigué, dégoûté, blasé, et qu'il

tourne enfin ses regards vers son Créateur, seul dispensateur de la vraie paix de l'âme ; qu'une prière ardente s'élançe de son cœur vers le Trône des trônes . . . alors, oh ! alors, il y a du rire, de la joie dans le ciel—rire angélique, joie extatique qu'attirent peu à peu à lui les aspirations du pauvre affligé . . .

La douce pensée du bien opère dans lui un changement merveilleux . . . Une allégresse jusque-là inconnue embrase bientôt tout son être . . . Sa physionomie s'illumine tout-à-coup de reflets divins ; un sourire y apparaît rayonnant—c'est le sourire de l'amour de Dieu.

WALTER CLECH.

Ottawa, avril 1888.

LA MISÈRE A PARIS.

I

Posséder un lit, une commode, avec deux ou trois chaises, c'est déjà un certain degré d'aisance et de dignité relative. " Je suis dans mes meubles ; le lit et les tableaux sont à moi," vous dira non sans orgueil une chiffonnière en vous montrant un vieux bois de lit rempli de chiffons et quelques gravures mouchetées de taches noires. Pour bien des gens en effet, la phase de l'irréremédiable détresse date du jour où, réduits par une saisie à ce minimum de propriété dont la loi ne permet de dépouiller personne, le lit, les instruments de travail, et les effets personnels, ils ont commencé de garnir en garnis le cours d'une lamentable odyssee. Lorsque, dans quelque *cabinet meublé* (suivant l'expression générique) large de deux à trois mètres, vous trouvez toute une famille, mari, femme, quatre ou cinq enfants entassés, et que vous voyez suspendues à la muraille une couronne de mariée, une photographie d'enfant, épaves sauvées du naufrage, vous n'avez pas besoin de leur faire raconter leur histoire, car elle est toujours la même. C'est une famille d'expulsés qui est venu échouer au garni. L'époque du terme est toujours une crise dans la vie de la misère. A cette époque fatale, on rencontre dans les rues de Paris nombre de familles en quête d'un gîte, qui transportent dans une petite charrette à bras leur chétif mobilier, le père tirant, les enfants poussant, la mère portant dans ses bras les objets qui n'ont pu tenir dans la charrette. Quatre fois l'an, les quartiers pauvres offrent le spectacle de ces exodes populaires, et je n'en connais guère de plus pitoyable.

Les logements garnis reçoivent, outre ces familles d'expulsés un assez grand nombre d'individus qui n'ont jamais logé

et qui, suivant toutes probabilités ne logeront jamais ailleurs, les uns parce que, étant sans liens de famille, ils travaillent, mangent et vivent au dehors, les autres parce que, n'ayant l'intention de passer à Paris qu'un temps assez court, ils ne veulent point se mettre en frais d'installation. Chaque printemps voit, en effet, débarquer à Paris les nombreux bataillons des enfants du Limousin, de la Corrèze, de la Creuse, qui viennent s'employer aux divers travaux du bâtiment. Quelques effets personnels qu'il apportent, qui dans une malle, qui dans un sac, qui dans un mouchoir noué par les quatre coins, constituent tout leur bagage. Lorsque le bâtiment va (pour parler le langage populaire), ces hommes font d'assez fortes journées dont le produit pourrait leur permettre de s'octroyer un logis plus confortable. Mais avec cet esprit d'épargne qui fait la force du paysan français, tout ce qu'ils ne dépensent pas au jour le jour est envoyé au pays pour être employé à l'achat de quelques lopins de terre. Les prodigues se donnent cependant le luxe d'un cabinet où ils couchent généralement à deux ; mais le plus grand nombre se contente de la *chambrée*, c'est-à-dire du dortoir commun, que remplissent quinze ou vingt lits. Il est cependant un signe caractéristique auquel on peut distinguer, lorsqu'on visite un garni la nuit, ceux qui y ont été jetés par la misère et ceux qui y demeurent par des motifs d'économie plus apparente que réelle. Le misérable n'a généralement qu'une seule chemise ; aussi, pour ne pas l'user, couche-t-il presque toujours, hiver comme été, complètement nu.

Il serait intéressant de savoir le nombre de ces clients plus ou moins misérables du garni. Mais si la police relève chaque jour avec exactitude le nom des individus qui prennent gîte dans les 10,481 hôtels meublés que contient la capitale, elle ne fait (ce qui est regrettable) aucune différence entre ceux de l'hôtel Continental ou de l'hôtel Bristol et ceux du *Matelas épatant*, ou de tout autre immonde logis, qui sont tous confondus dans la même statistique. Cette confusion ôte tout intérêt au chiffre total, qui a été, en 1880, de 1,373,093 entrées. Il y

a cinq ans, sur la demande de la commission des logements insalubres, les hôtels meublés, qui ne s'élevaient alors qu'au nombre de 9,050, avaient été divisés en cinq classes d'après le prix des chambres, et un recensement fait dans tous ces logements le 1er juillet 1876 établissait que le nombre des individus hébergés dans les hôtels de quatrième et cinquième classes (c'est-à-dire les plus misérables) s'élevait à 195,727. Il est regrettable que, cette nomenclature et ces distinctions une fois établies, le service des garnis n'ait pas jugé utile de les conserver. Il serait, en effet, possible de s'assurer si l'augmentation du nombre des garnis (quatorze cent trente-un en quatre ans) ne porte pas presque exclusivement, comme j'en ai la conviction, sur ceux des deux dernières catégories, et si la hausse constante du prix des loyers ne jette pas annuellement au garni un nombre croissant d'individus qui ne trouvent plus à se loger ailleurs. Quelle est la nature de l'hospitalité qu'ils y trouvent ? C'est ce qu'il me reste à décrire ou plutôt à rappeler.

On a toujours mauvaise grâce à se citer soi-même. Il m'est impossible cependant de ne pas demander aux lecteurs de faire un effort de mémoire pour se rappeler certaine promenade nocturne à laquelle je les ai conviés il y a un peu plus de trois ans à travers les garnis les plus infimes de la capitale. Peut-être quelques-uns d'entre eux n'ont-ils pas oublié la description que j'ai dû faire de ces *cabinets* sans jour et sans air, ne s'éclairant souvent que par un chassis qui donne sur une cour intérieure ou même sur un escalier, et de ces *chambrées*, où s'entassaient à chaque étage autant de lits que le local peut en contenir, depuis quinze ou vingt dans une salle basse, jusqu'à quatre dans une soupenette en mansarde. Je ne reviendrai pas sur l'odeur nauséabonde qui, surtout par les jours de grande chaleur, vous prend aux yeux et à la gorge, sur ces lits dont on renouvelle rarement les draps, sur ces vieux chiffons qui souvent tiennent lieu de matelas, sur ces locataires entassés dans la chambre même du logeur et cou-

chant pêle-mêle avec sa femme et ses filles. Je voudrais, au contraire, pouvoir dire que le déplorable état de choses que j'ai décrit a subi d'heureuses modifications et que les garnis sont aujourd'hui soumis à une surveillance sérieuse au point de vue de la décence et de l'hygiène. Malheureusement, la vérité m'oblige à dire qu'il n'en est rien, et cela malgré la réunion d'efforts aussi honnêtes qu'infructueux. Quelques mois, en effet, avant la publication de l'étude que je viens de rappeler, la commission des logements insalubres, mieux pénétrée de ses droits et de ses devoirs, chargeait un de ses membres les plus distingués, M. le docteur Dumesnil, de lui adresser un rapport sur l'état des garnis de la capitale au point de vue de la salubrité, et voici en quels termes M. Dumesnil lui rendait compte de son inspection : " Nous avons constaté, disait-il, qu'un grand nombre des immeubles dans lesquels sont installés les garnis sont dans l'état le plus déplorable au point de vue de la salubrité. L'humidité y est constante, l'aération et l'éclairage insuffisants, la malpropreté sordide. Les logements sont souvent incomplètement protégés contre les intempéries des saisons. Les cours et courettes sont infectées par des amoncellements de détritux de toute nature en putréfaction et par la stagnation des eaux pluviales et ménagères qui y crouissent et s'y périfient." Comme type de ce genre d'habitations, le docteur Dumesnil a décrit un garni situé rue Sainte-Marguerite-Saint-Antoine, non loin de la barrière du Trône, où prenaient gîte autrefois les montreurs d'animaux sauvages qui se rendaient aux foires parisiennes. Aussi une des cours de ce garni, située en contre-bas de 2 mètres, a-t-elle conservé le nom de *fosse aux lions*. Seulement, là où l'on enfermait autrefois des bêtes sauvages, ce sont aujourd'hui des hommes qu'on loge, dans des taudis dont quelques-uns ne cubent que 7 ou même 5 mètres d'air. Voilà quel était, officiellement constaté, il y a trois ans l'état des garnis de bas étage de la capitale.

C'est à la suite de ces constatations, que la préfecture de

police a rendu, à la date du 7 mai 1878, une ordonnance qui avait pour but de réglementer l'organisation intérieure des garnis. La lecture de cette ordonnance est des plus édifiantes. Les chambres et les cabinets de toute maison livrée à la location doivent cuber au moins 14 mètres d'air par personne. Les plafonds, planchers et escaliers doivent être tenus dans un état de propreté minutieuse, l'eau doit être abondante à tous les étages, etc., enfin tout doit y être parfait, irréprochable. Mais quelle exécution cette ordonnance a-t-elle reçue ? Aucune, et je suis d'autant plus à mon aise pour le dire (sans craindre aucune contradiction) que personne n'est directement responsable de cette inexécution. La première mesure à prendre aurait été qu'une commission d'architectes fût chargée de procéder à l'inspection des 10,000 hôtels meublés existant dans la capitale et de prescrire dans chacun les mesures de salubrité nécessaires. Pour que cette commission fût instituée d'une façon efficace et durable, il aurait fallu qu'un crédit lui fût affecté. Aucune somme n'a été demandée, que je sache, et en tout cas votée. Or point d'argent, point d'architectes, et l'entreprise a croulé par la base. J'ajoute que si cette ordonnance avait été attaquée devant le conseil d'état par un des logeurs intéressés, elle n'aurait peut-être pas été confirmée, car il est douteux que les pouvoirs généraux confiés au préfet de police en matière d'hygiène lui donnent le droit d'intervenir dans l'exercice d'une profession qui, après tout, est libre, et de défendre à un propriétaire de recevoir dans une chambre de sa maison des individus qui trouvent bon de s'y loger. Puis il faut avouer que les circonstances ne se prêtaient guère au succès d'une entreprise dont la poursuite aurait rencontré bien des résistances. La préfecture de police entrainait alors dans cette crise redoutable où elle a failli sombrer au milieu de laquelle elle se débat encore aujourd'hui. Au bout de quelques mois, le préfet de police qui s'était fait honneur en apposant son nom au bas de cette ordonnance était amené à donner sa démission, et l'ordonnance elle-même, passée à l'état de lettre morte dès le lendemain de sa

naissance, allait grossir, aux archives de la préfecture de police ce qu'on pourrait appeler *le dossier des bonnes intentions*.

Y a-t-il là cependant un problème insoluble ? En aucune façon. Rien ne serait facile comme d'assainir les garnis à Paris. Si l'on ne veut pas, ce qui serait la meilleure solution, soumettre la profession de logeur à l'autorisation préalable, comme l'était autrefois celle de marchand de vins, il n'y aurait qu'à s'inspirer de ce qui a été fait en pays étrangers. Il y a quelque trente ans, les garnis de Londres n'étaient pas moins insalubres que ceux de Paris. Aucune surveillance n'y était exercée, ni au point de vue de l'hygiène ni au point de vue de la décence. La promiscuité la plus malsaine et la plus brutale y régnait sans contrôle. Qu'ont fait nos voisins ? Ils ont édicté, à partir de 1851, une série de prescriptions législatives aujourd'hui fondues, en ce qui concerne du moins la métropole, dans le *General Sanitary Act* de 1875. Cet acte ne s'est pas contenté de fixer pour chaque dortoir un cubage proportionnel au nombre des habitants. Interdiction a encore été faite aux logeurs de recevoir dans le même cabinet plus de deux personnes de sexe différent, fût-ce des enfants demeurant avec leurs parents, à moins qu'ils ne soient âgés de moins de dix ans. Ces prescriptions, qui sont affichées dans tous les garnis de Londres, reçoivent, j'ai pu m'en assurer par mes yeux, une exécution très scrupuleuse. Afin de pouvoir s'y conformer, les logeurs ont dû couper leurs dortoirs au moyens de cloisons en bois, d'une hauteur d'environ 6 pieds, formant autant de petits cabinets sans plafond, ce qui assure la décence autant que l'aération. Enfin, comme nos voisins n'y vont pas de main morte en matière de précautions hygiéniques, lorsqu'un cas de maladie contagieuse se déclare dans un garni, l'officier médical du district doit être immédiatement appelé, et sur son ordre le malade doit être transporté d'office dans un des hôpitaux spécialement affectés aux maladies contagieuses. Quoi de plus simple que d'entrer

dans cette voie et de régler législativement la question des garnis comme on a réglé celle des logements insalubres, sauf à réserver pour un règlement d'administration publique, dont personne ne pourrait alors contester l'autorité, les prescriptions de détail ? Il y aurait moins de scrupule à se faire de rogner un peu sur les bénéfices des logeurs, que cette profession (à laquelle se joint généralement celle de marchand de vin) n'est pas moins lucrative que celle de locataire principal de ces immondes cités dont j'ai parlé. Lorsqu'on a visité les cavernes obscures et humides, situées de plain-pied avec le sol, ne recevant d'air et de lumière que par une porte vitrée, qu'ils louent à de pauvres familles au prix exorbitant de vingt francs par mois, lorsqu'on sait avec quelle rudesse ils ferment la porte de la *chambrée* à ceux qui ne peuvent, avant de monter, payer le prix de leur nuit, on n'est pas très disposé à la tendresse envers eux. Imposer des limites à cette spéculation sur la misère serait une tâche tout à fait digne de cette assemblée réformatrice qu'on nous promet, et l'espoir qu'il se trouvera parmi nos cinq cent quarante-sept nouveaux représentants quelque homme de bonne volonté pour l'y corvier m'a déterminé à revenir avec quelque insistance sur cette question, qui, dans une grande ville, est affaire d'hygiène à la fois matérielle et morale.

II

Pour coucher quelque part, fût-ce au garni, il faut avoir quelques sous dans sa poche ; pour gagner ces quelques sous, il faut trouver du travail ; pour trouver du travail, il faut en chercher. Aux deux premières conditions ne satisfait pas qui veut ; à la troisième beaucoup ne se soucient pas de satisfaire. Ce sont surtout ceux-là qui forment la catégorie des vagabonds. Il existe, en effet, à Paris toute une population flottante qui vit à l'état nomade, couchant rarement dans un lit, le plus souvent sur les bancs des promenades publiques,

dans les maisons en construction, dans les baraques abandonnées ou sur les talus des fortifications. Ce sont les descendants des *truands* du moyen âge, et la rue de la Grande-Truanderie qui avoisine les Halles est encore une de celles où ils viennent de temps à autre demander l'hospitalité à des garnis de bas étage. Mais les truands ne sont plus aujourd'hui les maîtres du pavé ; leurs cours des miracles n'existent plus. Ils sont pourchassés de partout et partout aussi ils trouvent des asiles qui varient suivant les circonstances et suivant les saisons. Quelle que soit la région de Paris qu'ils choisissent, ils ne tardent pas à se signaler par quelques déprédations et, sur la plainte des habitants, la police opère quelques-unes de ces raffles nocturnes dont on voit souvent le récit dans les journaux et dont le spectacle ne laisse pas que d'être tristement pittoresque.

L'hiver, les vagabonds se réfugient de préférence dans l'intérieur des bateaux à charbon amarrés le long de la Seine, ils se cachent sous les sacs de toile, qui leur servent en même temps à se garantir du froid, et c'est pelotonnés sous cette couverture improvisée que l'œil exercé des agents les découvre d'un seul regard jeté dans l'intérieur du bateau. L'été, ils envahissent quelquefois le bois de Boulogne et, cachés le soir dans l'intérieur des taillis, ils suivent probablement d'un œil curieux les lanternes des voitures où d'élégantes promeneuses, bercés au pas de leurs chevaux, font paisiblement le tour du lac. Lorsque les dernières de ces voitures ont disparu et que le bois de Boulogne rentre tout entier dans l'ombre et dans le silence, on organise, avec le concours des gardes à cheval préposés à la surveillance du bois, de véritables battues d'hommes, qui du reste sont généralement infructueuses, car il ne leur est pas difficile d'échapper à toute poursuite, grâce à l'obscurité de la nuit. Mais une des régions où les vagabonds de Paris paraissent depuis quelque temps élire le plus volontiers domicile, ce sont les pavillons des Halles centrales. C'est un curieux spectacle que celui des Halles la nuit. Jus-

qu'à une heure avancée de la soirée, pendant que les rues environnantes sont encore pleines de lumière et de mouvement, ces pavillons, d'une architecture si élégante et si hardie, sont plongés dans une obscurité presque complète. A peine, dans la profondeur des bâtiments, apercevez-vous parfois une lueur vacillante : c'est la chandelle d'une active marchande qui vérifie sa caisse ou qui prépare déjà son étalage pour le lendemain. Mais, à partir de minuit et à mesure que le gaz s'éteint dans les boutiques, que les cafés se ferment, que les rues se vident, les halles commencent à s'animer et une population rustique envahit les larges trottoirs de leurs voies intérieures. Ce sont de braves campagnards qui, partis de chez eux en charrette vers les dix heures du soir, apportent à Paris le produit de leurs jardins maraîchers. Ils rangent avec ordre sur les trottoirs leurs légumes, leurs fruits, leurs fleurs et, s'allongeant ensuite eux-mêmes, qui sur un banc, qui sur le dur asphalte, la tête appuyée sur leurs bras ou sur un panier, ils s'endorment d'un lourd sommeil en attendant le jour. C'est l'heure où arrivent les vagabonds. Ils débouchent des petites ruelles environnantes, où ils ont souvent dépensé chez le marchand de vin le peu d'argent qu'ils avaient dans leur poche, et ils se flattent de passer une nuit paisible sous les pavillons des Halles, assis sur les mêmes bancs, allongés sur les mêmes trottoirs que cette honnête population, dont ils sont fort mal vus. Mais comme leurs dégradations donnent lieu à de fréquentes plaintes, fréquemment aussi des rondes de police passent l'inspection de cette foule endormie et, avec la sûreté du coup d'œil que donne l'expérience, les agents *cueillent* un vagabond (pour me servir d'un terme d'argot dont j'ai compris la justesse) au milieu d'un groupe de maraîchers dont le sommeil n'est même pas interrompu par cette arrestation.

Le plus souvent, en effet, le vagabond se lève sans résistance et se laisse emmener par les agents avec l'insouciance que donne une longue habitude. L'un après l'autre on les

conduit au poste voisin de la Halle aux blés, où ils sont l'objet d'un interrogatoire sommaire et d'une fouille minutieuse. Comme ils portent tout leur trousseau et toute leur fortune sur eux, ils sont presque toujours nantis d'un mouchoir, d'un peigne, et d'un porte-monnaie vide ; plus, de quelques petits objets, qu'ils ont, disent-ils, trouvés dans la rue (à en croire les vagabonds, ils auraient une chance incroyable pour trouver) et qu'ils ont en réalité volée à l'étalage. Tout en regardant à la lueur blafarde du jour naissant tous ces pauvres diables alignés, dont la physionomie portait un mélange d'insolence, de bassesse et d'indifférence, je me demandais pour combien dans le cas de chacun d'eux entraient la mauvaise éducation, pour combien le vice et la paresse, pour combien la mauvaise fortune. C'est là une vérification qu'il serait peut-être intéressant, mais certainement difficile de faire. Aussi la justice à laquelle ils seront livrés le lendemain n'y prétend-elle pas. Elle se borne, suivant les circonstances, à mettre en liberté les uns et à poursuivre les autres, et l'on va voir combien grande la part est faite à l'indulgence.

Le chiffre des arrestations pour vagabondage s'est élevé, en 1880, à Paris, ou, pour parler tout à fait exactement, dans le département de la Seine, à 13,997. En 1869, dernière année d'un régime dont, en matière de police, les allures étaient assurément bien différentes, le nombre des vagabonds arrêtés s'était élevé à 14,095. A cent près le chiffre est le même. Il est vrai que, dans l'intervalle, le chiffre avait sensiblement baissé jusqu'à descendre en 1875, à 7,622. Depuis lors une progression croissante l'a ramenée au niveau antérieur. Il faut donc décidément renoncer à tirer argument de ces chiffres en faveur ou au détriment de tel ou tel régime, et il semble beaucoup plus intéressant de constater quelle est, sur l'accroissement ou la diminution du vagabondage, l'influence, non de la république ou de l'empire, mais de la bonne ou de la mauvaise saison. C'est ainsi que, pendant le mois de janvier 1880, dont personne n'a oublié la rigueur, il y a eu 1,539

vagabonds arrêtés, tandis qu'il n'y en a eu que 949 pendant le mois de juin. Mais l'influence de la saison n'a rien non plus de constant, car il y a eu 1,561 vagabonds arrêtés pendant le mois de septembre, tandis qu'il n'y en a eu que 993 au mois de décembre. Pour amener ces fluctuations, il suffit que, pendant une certaine période, l'action de la police s'exerce avec plus ou moins de vigueur ou de relâchement, et bien des petites causes secondaires qui tiennent aux circonstances ou aux personnes jouent leur rôle dans ces alternatives, ainsi que dans la suite donnée à ces arrestations. Il s'en faut, quelques chiffres vont le démontrer, que toutes produisent un effet utile.

Sur les 13,997 vagabonds ainsi arrêtés, 1,092 ont été mis en liberté par la police elle-même, 9,607, après un interrogatoire sommaire, par les magistrats du petit parquet et 1,730, après instruction, par les juges commis à cet effet. 1,568 seulement ont donc été renvoyés devant le tribunal. Sur ce nombre, 135 ont été acquittés, 126 étant mineurs de seize ans ont été rendus à leurs parents ou envoyés en correction. 1,307 seulement ont été condamnés, et, sur ce nombre, 1,132 ont bénéficié de l'application des circonstances atténuantes, ce qui a réduit leur peine au-dessous de trois mois d'emprisonnement. On voit si la justice se montre sévère aux vagabonds. Faut-il conclure cependant de ces nombreuses mises en liberté que ceux qui en ont bénéficié soient autant d'innocentes victimes des erreurs de la police ? En aucune façon. L'immense majorité de ces individus sur lesquels la police a mis la main étaient bien en réalité des vagabonds, c'est-à-dire, suivant la définition du code, qu'ils n'avaient ni domicile certain ni moyens de subsistance et qu'ils n'exerçaient habituellement ni profession ni métier. Mais le vagabondage n'est pas, comme le vol ou le meurtre, une infraction dont la répression s'impose ; c'est au contraire un délit essentiellement conventionnel, à ce point même que le code a cru nécessaire de dire (art. 269), suivant une forme tout à fait insolite :

“ Le vagabondage est un délit.” Aussi la magistrature et la préfecture de police elle-même ne donnent-elles suites à ces arrestations opérées par les agents du service de la voie publique que si une instruction sommaire a révélé des habitudes de vagabondage déjà invétérées. Peut-être aussi la rareté des poursuites et des condamnations s’expliquent-elles par les doutes que soulève avec raison chez quelques magistrats l’efficacité de la répression du vagabondage telle qu’elle est actuellement organisée. Voici comment s’exprimait à ce propos, devant une commission de l’assemblée nationale, le procureur de la république auprès du tribunal de la Seine :

“ On peut dire qu’il n’existe pas à Paris de répression sérieuse à l’égard des vagabonds. Les magistrats, sachant par expérience qu’un séjour de deux à trois mois dans une prison où ils ne sont astreints à aucun travail corrompt plus qu’il ne corrige les individus traduits devant eux pour vagabondage, ne prononcent le plus souvent que des condamnations à huit ou quinze jours d’emprisonnement. A l’expiration de leur peine, les condamnés sont mis en liberté sans avoir appris aucun métier, sans avoir été forcés de se soumettre à la discipline du travail, sans même avoir été débarrassés des impuretés de leurs vêtements sordides. En cet état, ils ne cherchent pas à travailler ou ne trouvent pas d’occupation, et ils sont presque fatalement repris par la police ou se font arrêter eux-mêmes, surtout à l’approche de l’hiver, pour jouir de l’hospitalité de la prison, où ils sont sûrs d’être chauffés et nourris sans être astreints au travail.” Ce témoignage, dont on ne saurait récuser l’autorité, explique qu’il y ait des vagabonds qui finissent par accumuler sur leur tête plus de quarante condamnations. Aussi le conseil supérieur des prisons (je parle de celui qui a été dissous), ému de cet état de choses, avait-il recommandé au ministre de l’intérieur l’examen d’un projet de loi d’après lequel les vagabonds, après leur condamnation, auraient continué d’être détenus dans des maisons de travail pendant un temps assez long pour leur apprendre un métier, leur faire contracter l’habitude du travail et leur per-

mettre d'amasser un petit pécule. En un mot, ce projet étendait aux vagabonds l'application des mesures auxquelles sont soumis les mendiants, mesures complétées pour les uns et pour les autres par la transportation facultative après un certain nombre de condamnations. Mais le nouveau conseil ayant pensé qu'il était plus urgent d'élaborer un règlement pour interdire aux aumôniers l'accès de la cellule des détenus, ce projet a été oublié, et il dort aujourd'hui dans les cartons du ministère de l'intérieur d'un sommeil qui, je l'espère, ne sera pas éternel.

La paresse est assurément l'une des principales causes du vagabondage. Rien n'est plus faux que l'histoire du vagabond telle que l'a chantée Béranger :

Aux artisans, dans mon jeune âge,
J'ai dit : " Qu'on m'apprenne un métier.
— Va, nous n'avons pas trop d'ouvrage,"
Répondaient-ils, va mendier.

On ne saurait cependant méconnaître que, surtout dans une grande ville comme Paris, le contingent du vagabondage ne se grossisse aussi de quelques-unes des victimes de la misère. Les uns ont été jetés dans la rue parce que, le chômage ayant épuisé leurs ressources, la porte du garni où ils s'étaient réfugiés s'est fermée devant eux ; les autres parce qu'à leur sortie de l'hôpital, ils ont trouvé remplie par un nouvel occupant leur place à l'atelier, les autres parce qu'attirés à Paris par l'espérance d'y toucher un salaire plus élevé, ils ont au contraire dévoré en quelques jours leurs modiques ressources dans la grande ville inhospitalière.

On ne saurait en effet s'imaginer la fascination que ce seul mot de Paris exerce en province sur certaines imaginations. Paris, c'est l'endroit où l'on trouve toujours du travail et où l'on fait les plus fortes journées. On part sur cette vague espérance, emmenant avec soi sa femme, ses enfants, ses effets

dans une petite malle. Le voyage en chemin de fer dévore déjà une partie des économies ; en quelques jours, le garni, le traiteur ont mangé le reste. Le mont-de-piété prête quelques francs sur les habits qu'il ne rendra jamais et, toutes ces ressources épuisées, la famille entière se trouve sur le pavé, qu'elle arpente nuit et jour pour éviter une arrestation, jusqu'à ce qu'elle tombe épuisée dans quelque coin ou qu'elle vienne d'elle-même se remettre entre les mains des agents. J'ai vu ainsi, sur les quatre heures du matin, toute une famille de paysans flamands pénétrer dans un poste de police et solliciter son arrestation. Les trois enfants pleuraient de fatigue, le père semblait hébété ; quant à la mère, elle portait sur sa physionomie l'expression de résolution farouche d'une femme aussi bien prête à commettre un crime qu'à se jeter dans la rivière. Dans un cas pareil, l'arrestation devient un acte de charité et se dénoue par un rapatriement. Le nombre des passeports avec secours de route ou des réquisitions de transports par chemin de fer ainsi délivrés par la préfecture de police ne s'élève pas annuellement à moins de six ou sept mille. Mais la conduite à tenir est beaucoup plus difficile, lorsqu'on se trouve en présence de quelque misère parisienne. S'il s'agit d'un infirme, il sera possible de le faire admettre au dépôt de mendicité de Saint-Denis ou de Villers-Cotterets, à supposer que ces dépôts ne soient point encombrés. Mais s'il faut statuer sur le sort de quelque misérable jeté dans la rue par la maladie, par le chômage, ou par quelqu'une de ces circonstances fortuites qu'on ne saurait énumérer ni prévoir, que faire, quelles mesures prendre ? Remettre en liberté, c'est reculer la difficulté sans la résoudre, car l'individu mis en liberté la veille sera arrêté de nouveau le lendemain. Traduire en justice, ce serait aller au-devant d'un acquittement certain. Il y avait donc là un véritable cercle vicieux dont la police ne savait comment sortir, lorsque la charité privée est intervenue et a créé les asiles de nuit. Il a été, dans ces derniers temps, beaucoup parlé de ces asiles. Le roman les a décrits ; le théâtre les a représentés et l'on pouvait voir naguère affi-

chée sur les murs de Paris la reproduction d'un décor qui figurait l'intérieur d'un dortoir. Quelques renseignements exacts sur le fonctionnement de ces œuvres ne sont donc pas tout à fait hors de saison, et peut-être, après la fiction, trouvera-t-on encore quelque intérêt dans la froide réalité.

III

Souvent, en France, nous prenons pour une idée nouvelle ce qui est tout simplement une idée renouvelée. Sans parler de l'ancien droit d'asile dans les églises, dont à vrai dire profitaient surtout les criminels, il existait à Paris un couvent de l'ordre hospitalier de Saint-Mathurin sur le portail duquel était gravés ces vers :

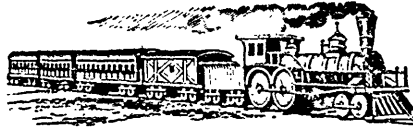
Faites, pour Dieu ! bonnes personnes,
A cet hôpital, vos aumônes
D'argent, de lits, de couvertures,
Pour héberger les créatures
Qui viennent hôpital quérir,
En aidant à les soutenir.
Ils prieront Dieu que soyez mis
Dans le ciel avec vos amis.

Ce couvent hébergeait non-seulement des malades, mais des malheureux. Il en était de même de la basilique de Saint-Julien-le-Pauvre, devenue depuis la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Mais il est certain que la tradition de ces œuvres charitables était perdue à Paris ; plusieurs villes de France et de l'étranger, entre autres Marseille et Genève (sans parler encore de Londres), avaient depuis un temps plus ou moins long leurs asiles pour les malheureux que, dans notre grande capitale, la porte d'aucun établissement charitable ne s'ouvrait aux individus jetés dans la rue par quelque misère inopinée. L'honneur d'avoir pris une initiative qui ne devait point demeurer

stérile revient à un petit groupe d'hommes réunis dans la même œuvre par la communauté de leur foi. Ils ne s'arrêtèrent ni devant les objections qui leur étaient faites ni devant les craintes qu'on s'efforçait de leur faire éprouver, et ils ouvrirent bravement leur premier asile rue de Tocqueville, n° 9, dans l'arrondissement des Batignolles, le 2 juin 1878. Moins d'un an après, ils en inauguraient un second au n° 14 du boulevard de Vaugirard. L'expérience a donné raison aux hardis fondateurs; depuis trois ans que l'œuvre fonctionne, elle a fait tout le bien que l'on en pouvait espérer, sans donner lieu à aucun des inconvénients qu'on pouvait craindre. Sans doute parmi les 48,141 pensionnaires que l'œuvre a recueillis depuis le jour de sa fondation jusqu'au 1er janvier 1881, il a pu se glisser quelques paresseux incorrigibles, quelques voleurs, un certain nombre de repris de justice, voire même un assassin, qui a été arrêté quelques jours après. Où est le mal? Ils auraient toujours couché quelque part. Mais tout ce qui ressemble à une surveillance, à une contrainte même passagère est tellement antipathique aux instincts des vagabonds d'habitude que ceux-ci continuent à préférer les hasards d'une nuit à la belle étoile, précédée d'une soirée au cabaret, à l'hospitalité d'une maison où il faut être rentré à neuf heures et garder le silence au dortoir. En revanche, on n'a qu'à parcourir la nomenclature des professions auxquelles appartenaient les 26,555 individus reçus en 1880 dans les deux asiles des Batignolles et de Vaugirard pour apprécier l'utilité du service rendu par ces deux maisons. Lorsqu'on voit que parmi leurs hôtes se sont trouvés 193 professeurs ou instituteurs, 2 ingénieurs, 2 avoués, 4 officiers en retraite, 2 journalistes, des peintres, des pianistes, il est impossible de ne pas être ému en pensant à toutes les détresses morales, pires encore que les détresses matérielles, à travers lesquelles ces naufragés de la vie ont dû passer.

O. D'HAUSSONVILLE.

(*A continuer.*)



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1888 — ARRANGEMENTS D'ETE — 1888

A partir de mai, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

LAISSERONT LA POINTE-LEVIS

Pour Halifax et St-Jean	8.00 A.M.
Pour la Rivière-du-Loup	11.25 P.M.
Pour la Rivière-du-Loup	5.25 P.M.

ARRIVERONT A LA POINTE-LEVIS

De Halifax et St-Jean	6.45 P.M.
De la Rivière-du-Loup.....	1.47 P.M.
De la Rivière-du-Loup.....	5.00 A.M.

Le char Palais qui part de Lévis, le mardi, le jeudi et le samedi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le lundi, le mercredi et le vendredi se rend à St-Jean.

Tous les trains circulent sur l'étalon chronométrique de l'Est.

D. POTTINGER,

Surintendant en chef.



DEPARTEMENT DU REVENU DE L'INTERIEUR.

ACTE à l'effet de modifier et refondre tels que modifiés les divers actes concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues—1884.

Cet acte est maintenant en opération et ses dispositions sont mises en force.

Les manufacturiers et les vendeurs de substances alimentaires falsifiées sont sujet à des amendes élevées, sur conviction de contravention à la loi, et sont prévenus que plusieurs accusations ont été prouvées et amendes exigées.

Le public est prié de ne pas oublier que d'après les dispositions de cet Acte, les Conseils Municipaux peuvent nommer des Inspecteurs et obtenir les services du Chimiste-analyste officiel dans leur district moyennant la moitié des taux réglés par l'Acte, l'autre moitié étant payée par le Département du Revenu de l'Intérieur.

Toutes personnes peuvent bénéficier de la mise en opération de cet Acte, et des services du Chimiste-analyste, en se conformant aux dispositions de cet Acte.

Ottawa, novembre 1886.

EDWARD MIALI,
Commissaire du Revenu de l'Intérieur



ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à lundi, le 14 Mai 1888, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc, à Aylmer, Québec," pour les différents travaux à faire pour la construction d'un Bureau de Poste à Aylmer, Québec.

On pourra voir les devis et les dessins au ministère des Travaux Publics, à Ottawa, et à l'hôtel Ritchie, à Aylmer, à partir de Mardi, le 24 Avril; on ne prendra en considération que les soumissions faites sur la formule qui sera fournie et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté, égal à cinq pour cent* du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }
Ottawa, 20 Avril 1888. }

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

1888 — É T É — 1888

HEURES

DE	POUR	DÉPART	ARRIVÉE
Montréal	Québec	10.15 p.m.	7.00 a.m.
"	"	8.00 a.m.	2.00 p.m.
Québec	Montréal	8.30 p.m.	6.00 a.m.
"	"	2.15 p.m.	8.15 p.m.
Montréal	Portland	10.15 p.m.	12.15 p.m.
"	Island Pond	3.15 p.m.	9.40 p.m.
"	Toronto	1.30 p.m.	5.55 p.m.
"	"	9.05 a.m.	10.45 p.m.
"	"	8.25 p.m.	7.50 a.m.
"	St. Jean	4.30 p.m.	5.32 p.m.
"	"	4.20 p.m.	5.20 a.m.
"	"	8.30 a.m.	9.30 a.m.
"	"	8.30 p.m.	9.25 p.m.
"	Lake Champlain Junction	3.45 p.m.	6.35 p.m.
"	Ottawa	8.50 a.m.	12.10 p.m.
"	"	4.30 p.m.	8.10 p.m.

CHARS PALAIS ET CHARS DORTOIRS

DANS TOUTES LES DIRECTIONS

La ligne la plus avantageuse dans toutes les parties du pays

PASSAGES AU PLUS BAS PRIX POUR TOUS LES POINTS
DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Agents dans toutes les villes du Canada

J. HICKSON, *Gérant-général* }
W. WAINWRIGHT, *Ass.-gérant* } MONTRÉAL.

STATUTS DU CANADA

Prix des Statuts en vente au Département des impressions
et de la papeterie publiques.

B. CHAMBERLIN,

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie.

OTTAWA, 5 Janvier 1888.

PROVINCE DU CANADA

	\$	c.		\$	c.
Statuts Refondus H. C.....	3	25	Code Civil	1	00
“ “ B. C.....	3	25	Ordres en Conseil, a 1874	1	25
Code de Procédure Civil.....	1	50			

PUISSANCE DU CANADA

Vic.		\$	c.	Vic.		\$	c.
32&33	Statuts de 1869.....	1	50	47	Statuts de 1884, Vol. I.	1	00
33	“ 1870.....	0	80	“	“ Vol. II.	1	00
34	“ 1871.....	0	80	“	“ Vols. I & II.	1	00
35	“ 1872.....	2	00	48-49	“ 1885, Vol. I.	0	50
36	“ 1873.....	1	60	“	“ Vol. II.	0	50
37	“ 1874.....	1	45	“	“ Vols. I & II.	1	50
38	“ 1875, Vol. I.	1	50	49	“ 1886, Vol. I.	1	00
“	“ Vol. II.	0	80	“	“ Vol. II.	0	50
39	“ 1876, Vol. I.	0	80	“	“ Vols. I & II.	1	50
“	“ Vol. II.	0	80	50-51	“ 1887, Vol. I.	1	00
“	“ Vols. I, II.	1	50	“	“ Vol. II.	1	00
40	“ 1877, Vol. I.	1	00	“	“ Vols. I & II.	1	80
“	“ Vol. II.	0	60	49	Revised Statutes, 1886,		
“	“ Vols. I, II.	1	50		in 2 Vols. (in ordinary		
41	“ 1878, Vol. I.	0	80		Statute binding).....	5	00
“	“ Vol. II.	0	35		Do. half bound calf.....	5	50
“	“ Vols. I, II.	1	00		Do. full bound sheep.....	6	25
42	“ 1879, Vol. I.	1	25		Do. “ calf.....	6	50
“	“ Vol. II.	0	40		Supplementary Vol. to Rev.		
“	“ Vols. I, II.	1	50		Stat. containing Acts of		
43	“ 1880, Vol. I.	1	25		the Provinces and of		
“	“ Vol. II.	0	50		Canada not repealed by		
“	“ Vols. I, II.	1	60		the Revised Statutes:		
44	“ 1881, Vol. I.	0	80		St. ute Binding.....	2	50
“	“ Vol. II.	0	60		Half bound calf.....	2	75
“	“ Vols. I, II.	1	25		Full bound sheep.....	3	00
45	“ 1882, Vol. I.	1	00		“ calf.....	3	25
“	“ Vol. II.	1	00		Criminal Law 1867 to 1887,		
“	“ Vols. I, II.	2	00		Statute Binding.....	1	00
46	“ 1883, Vol. I.	1	60		Do. half bound calf.....	1	25
“	“ Vol. II.	0	60		Do. full bound sheep.....	1	50
“	“ Vols. I, II.	2	00		Do. “ calf.....	1	75